

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 01 SEPTEMBRE 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 48
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 05/143 :

Création d'un emploi de Directeur/Directrice de la stratégie organisationnelle et de la modernisation

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, FONTAINE Emilie, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, AHO NIENNE Sandrine, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, AGATHE Chantal, VIRY Pascaline, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K'BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze, ANDA SITA Jean Gaël

REPRESENTE (S) :

MM. VIENNE Frédéric (par Monsieur GOVINDASSAMY POULLE Lilian), RIANI Richard (par Monsieur TAN Willy), ADIGADOU Marina (par Monsieur LORION David), PAPI Lionel (par Monsieur ANDA Jean Gaël).

ABSENTS :

MM. LEBON Jean Laurent.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 04 septembre 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 25 Août 2026.



Le Maire,

David LORION

Copie de transmission en préfecture
974-21-974-0164-2026-0901-2026-5-143-DE
Date de transmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

Affaire n°05/143 : Création d'un emploi de Directeur/Directrice de la stratégie organisationnelle et de la modernisation.

Direction des Ressources

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8.2°, R. 332-1 à R. 332-19 ;

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Le Maire informe l'Assemblée que la Ville de Saint-Pierre a engagé une réorganisation de son administration afin d'adapter son fonctionnement aux orientations du mandat, de renforcer le pilotage des politiques publiques municipales et d'améliorer la lisibilité, la transversalité et l'efficacité de l'action des services.

Le nouvel organigramme, ainsi que les principes et les modalités de sa mise en œuvre, ont été présentés au Comité social territorial, qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 18 août 2026. La mise en œuvre de cette nouvelle architecture administrative implique désormais d'adapter les emplois permanents de la collectivité afin de les mettre en cohérence avec les responsabilités, les périmètres d'intervention et les niveaux de pilotage définis par le nouvel organigramme.

Dans ce cadre,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (7 abstention(s) (TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle)), DECIDE :

• **DE PROCEDER à la création de l'emploi permanent de Directeur/Directrice de la Stratégie Organisationnelle et de la Modernisation qui répond à la nécessité de disposer d'un niveau de direction chargé de décliner les orientations de la Direction Générale des Services en matière de modernisation et de transformation de l'administration selon les modalités suivantes :**

A/ Motif juridique pour la création de l'emploi :

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique (CGFP) : *« Les emplois [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. [...] La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. [...] elle précise en outre la nature de celui-ci et la durée des fonctions. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. »*

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique (lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).

B/ Intitulé de l'emploi :

Directeur/directrice de la stratégie organisationnelle et de la modernisation, emploi permanent de catégorie A de la filière administrative.

C/ Nature des fonctions :

Le/la Directeur/Directrice de la stratégie organisationnelle et de la modernisation, assure, dans son champ de compétences, la traduction et la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par l'autorité territoriale.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260901-2026-5-143-DE
Date de télétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

À ce titre, il/elle exerce une fonction transversale d'expertise, d'appui méthodologique, d'accompagnement et d'aide à la décision, au bénéfice de la Direction Générale des Services et de l'ensemble des directions municipales.

Il/Elle est notamment chargé/e, sous l'autorité du DGS :

- De contribuer à la définition et à la déclinaison des orientations de la Direction Générale des Services en matière d'organisation, de modernisation et de transformation de l'administration ;
- D'organiser, de coordonner et de superviser l'activité des services placés sous son autorité et d'assurer le management de leurs responsables ;
- D'accompagner les Directions Générales Adjointes et les directions dans l'analyse et l'évolution de leur organisation, de leurs processus et de leurs modes de fonctionnement et notamment :
 - De conduire ou d'accompagner les diagnostics organisationnels nécessaires à l'identification des difficultés, des marges d'amélioration et des évolutions à mettre en œuvre ;
 - De proposer et d'accompagner la conception de nouvelles organisations, méthodes ou procédures permettant d'améliorer la fluidité, la transversalité et l'efficacité du fonctionnement administratif ;
 - De développer et de diffuser des méthodes et outils communs permettant de structurer et d'harmoniser les pratiques de pilotage et de conduite de projet au sein de la collectivité ;
- D'accompagner les directions dans la conduite des transformations organisationnelles et de favoriser l'appropriation des évolutions par les acteurs concernés ;
- D'identifier, d'expérimenter et d'évaluer de nouvelles pratiques ou modalités d'organisation, avant leur éventuelle généralisation ;
- De favoriser le décloisonnement des organisations et de développer la transversalité entre les directions, notamment lorsque la mise en œuvre des politiques municipales nécessite l'intervention coordonnée de plusieurs composantes de l'administration ;
- D'identifier les processus transversaux susceptibles d'être simplifiés, harmonisés ou repensés et d'accompagner les directions concernées dans leur évolution ;
- De contribuer au pilotage et au suivi du projet d'administration et des démarches transversales de transformation qui en découlent ;
- De développer une fonction structurée de contrôle de gestion, permettant à la Direction Générale des Services et aux directions de disposer d'éléments objectifs sur l'activité, les moyens mobilisés, les coûts et les résultats obtenus et notamment :
 - De définir et de développer, en lien avec les directions concernées, des outils et tableaux de bord permettant d'améliorer le pilotage stratégique et opérationnel de l'activité municipale ;
 - De construire et de suivre des indicateurs de performance et de qualité, adaptés aux différentes politiques publiques et fonctions de l'administration ;
 - D'analyser les écarts entre objectifs, moyens et résultats et de proposer les mesures correctrices ou pistes d'optimisation nécessaires ;
 - De développer les démarches de qualité et d'amélioration continue, en accompagnant les directions dans l'analyse et l'évolution de leurs processus et de leurs pratiques ;
 - De contribuer à l'identification et à la diffusion des bonnes pratiques au sein de l'administration ;
 - De structurer et de piloter les démarches d'évaluation des politiques publiques, en définissant les méthodes, référentiels et outils nécessaires à l'appréciation de leur pertinence, de leur efficacité et de leurs résultats ;
 - De conduire ou de coordonner des évaluations portant sur des politiques, dispositifs ou projets municipaux et d'en restituer les conclusions à la Direction Générale des Services et aux élus ;
 - De contribuer, par l'analyse et l'évaluation, à objectiver les choix de la collectivité et à renforcer la capacité d'aide à la décision ;
 - D'identifier les possibilités de mutualisation de moyens, de fonctions, d'expertises ou de pratiques, tant au sein de l'administration municipale qu'avec des partenaires extérieurs lorsque cela présente un intérêt pour la collectivité ;
 - D'étudier et d'accompagner la mise en œuvre des projets de mutualisation retenus, en appréciant leurs incidences organisationnelles, administratives et financières ;
 - De développer et de coordonner les partenariats institutionnels et opérationnels nécessaires à la réalisation de projets transversaux ou stratégiques et notamment :

- D'accompagner les directions dans l'identification des dispositifs de financement susceptibles de soutenir les projets et politiques municipales ;
- De structurer une fonction d'ingénierie de financement, permettant d'identifier les opportunités, d'accompagner le montage des dossiers et de sécuriser la mobilisation des financements extérieurs ;
- D'assurer une veille sur les appels à projets, dispositifs contractuels, fonds et mécanismes de financement susceptibles de répondre aux priorités de la collectivité ;
- De favoriser une approche coordonnée des recherches de financement afin de mieux articuler les projets municipaux, leur programmation et les opportunités de financement ;
- D'apporter une expertise méthodologique et organisationnelle au montage et au pilotage des grands projets et projets transversaux de la collectivité ;
- De contribuer à la structuration de leur gouvernance, à la définition de leurs objectifs, de leurs calendriers, de leurs modalités de suivi et de leurs indicateurs ;
- D'identifier les risques, difficultés ou points de blocage susceptibles d'affecter leur mise en œuvre et de proposer les mesures permettant d'en sécuriser l'avancement ;
- D'assurer le pilotage administratif et budgétaire de la direction et de veiller à l'adéquation des moyens mobilisés avec les objectifs qui lui sont assignés ;
- D'assurer un reporting régulier auprès du Directeur Général des Services sur l'avancement des démarches de transformation, les résultats des analyses conduites et les difficultés nécessitant un arbitrage ;
- D'assurer une fonction permanente de prospective, d'expertise, d'alerte, de proposition et d'aide à la décision auprès du Directeur Général des Services et, à sa demande, des élus, sur les enjeux relatifs à l'organisation, à la modernisation, à la performance et à la transformation de l'administration.

D/ Profil

- Bonne connaissance de l'environnement territorial et du fonctionnement des collectivités, ainsi que des politiques publiques inhérentes au poste.
- Capacité à traduire les orientations stratégiques en plans d'actions, à coordonner des services exerçant des missions diversifiées, à organiser et prioriser les interventions, à piloter et évaluer l'action des services ainsi qu'une expérience et des aptitudes confirmées en matière d'encadrement, de management, de conduite de projets transversaux et d'animation de partenariats.
- Faire preuve de discrétion professionnelle, de réactivité, de discernement et d'une forte capacité d'adaptation, notamment dans la gestion de situations sensibles ou nécessitant une coordination rapide des différents acteurs.

En cas de recours à un contractuel, son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

E/ Niveau de recrutement :

- BAC + 3 ou plus
- Expérience significative sur un poste d'encadrement

F/ Niveau de rémunération :

La rémunération sera calculée sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, à laquelle s'ajoute le régime indemnitaire lié au métier de Manager Stratégique.

Le Maire informe l'Assemblée que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget au Chapitre 012.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Reception en préfecture
N° 19720164-20260901-2026-5-143-DE
Date de rétransmission : 04/09/2026
Date de réception préfecture : 04/09/2026

David LORION